



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS

Tél : 01.43.54.21.26

E-mail : contact@union-syndicale-magistrats.org

Site : www.union-syndicale-magistrats.org

Paris, le 19 octobre 2021

Communiqué de presse

Etats généraux de la Justice : parlons de tout, sauf des moyens !

Les Etats généraux de la Justice ont été lancés à la suite du constat de la « désespérance collective » des magistrats et personnels de justice et des attaques véhémentes contre l'institution.

Dans le discours prononcé hier, le Président de la République, tout en vantant son bilan, lance un débat visant à refonder la justice. Le chantier est si vaste qu'aucun travail sérieux ne pourra être mené en quatre mois, surtout dans un contexte de campagne présidentielle.

Le thème des moyens est immédiatement évacué, comme si la justice était d'ores et déjà « réparée » après quelques exercices budgétaires à la hausse (+3,5% pour la justice judiciaire en 2022). Dans la feuille de route présidentielle figure la responsabilité pénale des élus et des ministres, sans lien avec les difficultés quotidiennes des juridictions.

L'injonction de réorganisation de la justice est permanente, une réforme majeure voit le jour tous les 5 ans, avec la même méthode de consultation élargie : Juge et Justice du XXIème siècle en 2013, Chantiers de la justice en 2018. Pour autant, les moyens ne suivant pas, les solutions sont nécessairement insuffisantes : les citoyens attendent toujours trop longtemps leur décision et restent dans l'incompréhension face au fonctionnement de la justice. Le « service public de la justice », si longuement évoqué par le Président, ne peut actuellement remplir ses missions que sur un mode dégradé, malgré l'investissement des personnels, faute de possibilité de faire autrement.

Alors que les citoyens demandent plus de proximité et d'écoute, la réponse semble s'orienter vers une réduction du champ d'intervention de la justice, au profit d'autres professions du droit, voire d'une justice numérique automatisée.

Les moyens de la Justice doivent être mis en adéquation avec ses missions, et non l'inverse.